

Woluwe-Saint Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe
Le 17. 07. 2020
De 16811

PRIOR

1200
16.7.20-15

BELGIQUE
E
L
G
I
E
€ 6,88
PRIOR

WOLUWE ST-LAMBERT 68TR
WOLUWE RUE SAINT LAMBERT

16.07.20

1

Bruxelles, le 16 juillet 2020

Monsieur Patrick Lambert,
Secrétaire Communal
Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans 2

1200 Woluwe-Saint-Lambert



010541288500452621 220 323 456 852

RP AR

AANGETEKENDE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG



4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
rien	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Woluwe - Saint Lambert le 16 juillet 2020

Nombre d'annexes : 2

Signature 

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.
6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus
7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.
8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :
- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10 - ANNEE 2019

1. N° .00000013... 2. Date de l'entrée : de la sortie :

3. **Débitéur des revenus :**
 NN ou NE : 207389859.....
 Wol. Saint-Lambert.....
 2,AVENUE.PAUL.HYMANS.....1200..WOLUWE-SAINT-LAMBERT.....

4. Expéditeur : Destinataire :
 .Woluwe.Saint-Lambert.....
 .2.AVENUE.PAUL.HYMANS.....
 .1200..... WOLUWE-SAINT-LAMBERT.....
 NN ou NE : 207389859.....
 .MAINGAIN.Olivier.....
 .Avenue.Herbert.Hoover.36.....
 .1200.....Woluwe-Saint-Lambert.....
 Nom et prénoms de l'époux ou du cohabitant légal :

5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil : M.....	7. N° commission paritaire : 999.....
	1				8. N° National ou n° NIF ou date et lieu de naissance : 58.08.03-037.80.....	

9. REMUNERATIONS :		
a) Rémunérations (1) :	79945 , 16.
b) Avantages de toute nature (2) : Nature :
A. TOTAL (9a + 9b) :	250	79945 , 16.
10. REVENUS TAXABLES DISTINCTEMENT :		
a) Pécule de vacances anticipé :	251
b) Arriérés :	252
c) Indemnités de dédit et indemnités de reclassement :	308
d) Rémunérations du mois de décembre (Autorité publique) (3) :	247
11. INTERVENTION DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT :		
a) Transport public en commun :
b) Transport collectif organisé : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
c) Autre moyen de transport :
d) Allocation de mobilité "Cash for car" (4) :
e) TOTAL (11a + 11b + 11c + 11d) :	254
12. PRECOMPTE PROFESSIONNEL :		
a) Calculé sur les revenus reçus de l'employeur :	32514 , 26.
b) Calculé sur les revenus d'uns société étrangère liées (5) :
TOTAL:	286	32514 , 26.
13. COTISATIONS SPECIALES POUR LA SECURITE SOCIALE :		
.....	287	619 , 68.
14. PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC SANS CONTRAT DE TRAVAIL (6) :		
.....	290	<input type="checkbox"/> OUI
15. BONUS A L'EMPLOI :		
BONUS A L'EMPLOI	284
16. RENSEIGNEMENTS DIVERS :		
a) Déplacements par cycle ou par speed-pedelec :Km Indemnité totale :
b) Dépenses propres à l'employeur :
c) Pourboires : Code (7) Forfait Sec. Soc. :
d) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job :
e) Prime bénéficiaire (8) :
f) Allocation de mobilité "Cash for Car" (9) :
g) Budget mobilité (10) :
h) Convention de premier emploi : supplément forfaitaire (11) :



MODELE A/Année 2019

Chambre des représentants Palais de la Nation 1008 BRUXELLES

Monsieur Olivier MAINGAIN
Avenue Herbert Hoover, 36
1200 BRUXELLES

000286

A. INDEMNITES IMPOSABLES

1. Indemnité parlementaire brute :	47948.75
2. Indemnités pour fonctions spéciales :	0.00
3. Total	47948.75

B. RETENUES SOCIALES

1. Cotisation pension :	3234.90
2. Cotisation de modération :	0.00
3. Total	3234.90

C. INDEMNITES EXONEREES

1. Indemnités forfaitaires pour frais exposés concernant :	
. le mandat parlementaire	10656.10
. les fonctions spéciales auprès de l'Assemblée	0.00
2. Remboursement forfaitaire de déplacement :	0.00
3. Remboursement cotisations de mutualité :	0.00

Bruxelles, le 10 - 04 - 2020

Le directeur général des services de la Questure